Â« IsraÃ«l a toujours prÃ©sentÃ© lâ??occupation comme lÃ©gale. La dÃ©cision de la CIJ les terrifie. Â»

Description

Lâ??avocate palestinienne Diana Buttu analyse lâ??avis de la CIJ sur le rÃ©gime militaire israÃ©lien et les leÃ§ons Ã tirer de la mise en pratique du droit international.

Par Ghousoon Bisharat, le 23 juillet 2024



Un soldat israÃ©lien ferme un portail agricole dans le mur de Cisjordanie aprÃ¨s que des agriculteurs palestiniens lâ??aient traversÃ© pendant la rÃ©colte des olives prÃ¨s du village de â??Azzun â??Atma, Cisjordanie occupÃ©e, 19 octobre 2022. (Anne Paq/Activestills)

Le vendredi 19 juillet, la Cour internationale de justice (CIJ) a statuÃ© que lâ??occupation par IsraÃ«l de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris JÃ©rusalem-Est, est illÃ©gale et doit cesser Â« le plus rapidement possible Â». La Cour a dÃ©clarÃ© quâ??IsraÃ«l est tenu de sâ??abstenir immÃ©diatement de toute nouvelle activitÃ© de colonisation, dâ??Ã©vacuer tous les colons des territoires occupÃ©s et de verser des rÃ©parations aux Palestiniens pour les dommages causÃ©s par le rÃ©gime militaire israÃ©lien en place depuis 57 ans. Elle a Ã©galement affirmÃ© que certaines des politiques menÃ©es par IsraÃ«l dans les territoires occupÃ©s constituaient un crime dâ??apartheid.

Cette dÃ©cision, connue sous le nom dâ??avis consultatif, dÃ©coule dâ??une demande formulÃ©e en 2022 par lâ??AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies et nâ??est pas contraignante. Mais câ??est la premiÃ¨re fois que la plus haute juridiction du monde sâ??exprime sur la lÃ©galitÃ© du contrÃ´le exercÃ© par IsraÃ«l sur les territoires occupÃ©s, et elle constitue un dÃ©saveu cinglant des dÃ©fenses juridiques dont IsraÃ«l sâ??est longtemps prÃ©valu.

Le prÃ©sident de lâ??AutoritÃ© palestinienne, Mahmoud Abbas, sâ??est fÃ©licitÃ© de cette dÃ©cision, la qualifiant de Â« triomphe de la justice Â» et appelant lâ??AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale et le Conseil de sÃ©curitÃ© des Nations unies Ã envisager des mesures supplÃ©mentaires pour mettre fin Ã lâ??occupation. Le Premier ministre israÃ©lien, Benjamin Netanyahu, lâ??a qualifiÃ©e d' Â»absurde Â», dÃ©clarant : Â« Le peuple juif nâ??est pas un occupant sur sa propre terre, y compris dans notre capitale Ã©ternelle, JÃ©rusalem, et en JudÃ©e et Samarie (la Cisjordanie), notre patrie historique. Â» Les Ã?tats-Unis ont rÃ©agi en affirmant seulement que les colonies israÃ©liennes sont illÃ©gales et ont critiquÃ© Â« lâ??ampleur de lâ??avis de la Cour Â» qui, selon eux, Â« compliquera les efforts visant Ã rÃ©soudre le conflit Â».

Pour mieux comprendre lâ??importance et la portÃ©e de cette dÃ©cision, +972 Magazine sâ??est entretenu avec Diana Buttu, une avocate palestinienne basÃ©e Ã HaÂ¯fa qui a Ã©tÃ© conseillÃ¨re

juridique de lâ??OLP de 2000 Ã 2005. Ã? cette Ã©poque, elle a fait partie dâ??une Ã©quipe ayant portÃ© devant la CIJ une affaire concernant le mur de sÃ©paration israÃ©lien, dont le tracÃ© a Ã©tÃ© dÃ©clarÃ© illÃ©gal par la Cour dans un autre avis consultatif non contraignant. Lâ??entretien a Ã©tÃ© Ã©ditÃ© pour des raisons de longueur et de clartÃ©.

Quâ??avez-vous ressenti en regardant le prÃ©sident de la CIJ, Nawaf Salam, lire lâ??avis de la Cour ?

Dâ??un cÃ´tÃ©, jâ??Ã©tais trÃ¨s heureuse parce quâ??il confirme tout ce que moi et tant dâ??autres juristes et activistes disons depuis des dÃ©cennies. Mais dâ??un autre cÃ´tÃ©, je nâ??arrÃªtais pas de me demander : Pourquoi avons-nous dÃ» aller jusquâ??Ã la CIJ ? Pourquoi les gens Ã©coutent-ils un avis juridique, mais pas notre expÃ©rience vÃ©cue ? Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour comprendre que ce que fait IsraÃ«l est mal ?

Quelle est lâ??importance de cet arrÃªt pour les Palestiniens ?

Il est important de replacer cet arrÃªt dans son contexte, en tant quâ??avis consultatif. La CIJ peut Ãªtre saisie de deux maniÃ¨res. La premiÃ¨re, câ??est lorsquâ??il y a un diffÃ©rend entre deux Etats, comme cela a Ã©tÃ© le cas avec lâ??Afrique du Sud contre IsraÃ«l [sur la question du gÃ©nocide Ã Gaza], et ces dÃ©cisions sont contraignantes. Le second cas est celui oÃ¹ lâ??AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies demande des Ã©claircissements ou un avis juridique sur une question ; il sâ??agit alors dâ??un avis consultatif, qui nâ??est pas contraignant.

Si lâ??on considÃ¨re la situation dans son ensemble, il ne faut donc pas oublier que le recours aux tribunaux et Ã la loi nâ??est quâ??un outil parmi dâ??autres, et non le seul ou le dernier. Cela ne veut pas dire quâ??il nâ??est pas important ou quâ??un avis non contraignant nâ??est pas du droit. La question la plus importante est celle de lâ??impact sur les comportements futurs.

Ã? cet Ã©gard, il est important de se rappeler ce qui sâ??est passÃ© avec la premiÃ¨re dÃ©cision de la CIJ [sur le mur de sÃ©paration israÃ©lien], qui a Ã©tÃ© rendue le 9 juillet 2004. MÃªme sâ??il sâ??agissait dâ??un avis consultatif, il a fait force de loi et, plus important encore, câ??est grÃ¢ce Ã cette dÃ©cision que nous avons vu se dÃ©velopper le mouvement de boycott, de dÃ©sinvestissement et de sanctions (BDS) â?? en fait, le mouvement a Ã©tÃ© lancÃ© Ã lâ??Ã©chelle internationale exactement un an aprÃ¨s.

Il faut donc comprendre quâ??il nâ??y aura jamais de coup dâ??arrÃªt juridique. Lâ??occupation ne prendra pas fin par le biais de tribunaux et de mÃ©canismes juridiques â?? elle prendra fin lorsquâ??IsraÃ«l en paiera le prix. Et que ce prix soit payÃ© de lâ??extÃ©rieur, parce que le monde en a assez dit, ou de lâ??intÃ©rieur, parce que le systÃ¨me commence Ã imploser, ce sera une dÃ©cision israÃ©lienne de mettre fin Ã lâ??occupation.

Lâ??avis consultatif rendu par la CIJ en 2004 a fait date, mais il nâ??a guÃ¨re permis de sâ??opposer Ã la construction du mur de sÃ©paration ou dâ??en modifier le tracÃ©. Pensez-vous que le nouvel avis a un poids diffÃ©rent de celui du passÃ© ou quâ??il pourrait donner lieu Ã des actions politiques diffÃ©rentes ?

Oui. La dÃ©cision de 2004 Ã©tait importante pour plusieurs raisons. Tout dâ??abord, elle a non seulement dÃ©clarÃ© que le mur Ã©tait illÃ©gal, mais elle a Ã©galement Ã©voquÃ© lâ??obligation

des Ã?tats tiers de respecter le droit humanitaire international et de ne pas contribuer aux dommages. Il est vrai que le mur a continuÃ© Ã Ãªtre Ã©rigÃ© et que la dÃ©cision non contraignante nâ??a pas mis fin Ã sa construction, puisquâ??elle nâ??a pas Ã©tÃ© appliquÃ©e. Elle a toutefois modifiÃ© la maniÃ¨re dont les diplomates et dâ??autres personnes ont abordÃ© la question du mur.

Nous devons Ã©galement nous rappeler que ce nouvel avis consultatif est beaucoup plus important et plus large. La Cour met en piÃ¨ces lâ??idÃ©e des nÃ©gociations de paix, des accords dâ??Oslo, de lâ??acceptation par les Palestiniens dâ??une occupation permanente. Et mÃªme si les gouvernements continuent Ã affirmer que les nÃ©gociations sont la seule voie possible, dans toutes les capitales du monde, il y aura dÃ©sormais une note juridique indiquant que la Cour internationale de justice a statuÃ© [que les nÃ©gociations ne peuvent pas priver la population occupÃ©e des droits prÃ©vus par la Convention de GenÃ¨ve].

Une autre chose importante est que les colonies israÃ©liennes en Cisjordanie ont Ã©tÃ© normalisÃ©es, et nous avons ici une dÃ©cision qui va Ã lâ??encontre de cela, qui affirme que les colonies et les colons doivent partir. Sur la base de ces Ã©lÃ©ments, je mâ??attends Ã un changement de politique. Cela ne se produira peut-Ãªtre pas immÃ©diatement, mais cela changera les mentalitÃ©s et la faÃ§on dont les gens se comporteront vis-Ã -vis de lâ??occupation.

Quel type de changement de politique ou de mentalitÃ© attendez-vous de la part de la communautÃ© internationale ?

Je peux donner un exemple du Canada, oÃ¹ je suis nÃ©e. La soumission du Canada [pour les procÃ©dures de la CIJ sur lâ??affaire] Ã©tait trÃ¨s typique, affirmant que la CIJ est compÃ©tente sur cette question importante, mais continuant Ã dire que la meilleure faÃ§on de la rÃ©soudre est par des nÃ©gociations. Mais cela Ã©quivaut Ã dire, et pardonnez lâ??analogie, quâ??une personne battue nâ??a quâ??Ã nÃ©gocier avec son agresseur. Le tribunal a Ã©cartÃ© cette possibilitÃ© et a clairement Ã©tabli quâ??il y a un occupant et un occupÃ©. Je mâ??attends donc maintenant â?? et je vais mÃªme commencer Ã lâ??exiger â?? Ã ce que le gouvernement canadien modifie sa position.

Un autre exemple oÃ¹ je mâ??attends Ã un changement est la question des colons. Si lâ??on considÃ¨re le nombre de colons qui vivent aujourdâ??hui dans les territoires occupÃ©s, lâ??estimation prudente est de 700 000. Par rapport aux 4 millions dâ??habitants de lâ??ensemble du territoire [de la Cisjordanie, y compris JÃ©rusalem-Est], câ??est un pourcentage trÃ¨s Ã©levÃ©. Câ??est important, car cela montre que de nombreux colons israÃ©liens ont intÃ©riorisÃ© et normalisÃ© lâ??occupation.

La question est de savoir si les colons israÃ©liens vont se considÃ©rer comme des personnes vivant illÃ©galement sur des terres palestiniennes â?? et je soupÃ§onne que ce sera non. Mais je ne veux plus voir cette action et cette perception normalisÃ©es, je veux que lâ??on reconnaisse que lâ??occupation a causÃ© des ravages et doit cesser. IsraÃ«l a bien rÃ©ussi Ã normaliser les colonies, et il nâ??y a plus de Â« ligne verte Â» â?? la dÃ©claration de Netanyahu hier [contre la dÃ©cision de la CIJ] en est la preuve. Mais cela doit changer.

Je pense que nous sommes au mÃªme moment que dans les annÃ©es 1980 avec lâ??apartheid en Afrique du Sud. Ã? lâ??Ã©poque, les dÃ©fenseurs de lâ??apartheid disaient aux militants anti-apartheid quâ??ils ne comprenaient tout simplement pas la situation. Lâ??apartheid Ã©tait devenu tellement normal. Dix ans plus tard, ce nâ??Ã©tait plus le cas. Et nous voici 30 ans plus tard, et jâ??ai du mal Ã trouver une personne qui dise que lâ??apartheid Ã©tait une bonne chose.

Y a-t-il des Ã©lÃ©ments de lâ??avis consultatif qui vous ont surpris ?

Je nâ??ai pas Ã©tÃ© surprise par beaucoup de choses, mais je me suis rÃ©joui de la prÃ©sence de certains Ã©lÃ©ments. Lâ??un de ces Ã©lÃ©ments est lâ??accent mis sur Gaza, car depuis 2005, IsraÃ«l a adoptÃ© le concept de Â« dÃ©sengagement Â», affirmant quâ??il nâ??y a pas dâ??occupation dans cette rÃ©gion. De nombreuses organisations de dÃ©fense des droits de lâ??homme se sont battues pour affirmer que Gaza Ã©tait en fait occupÃ©e, quâ??il y avait un contrÃ´le israÃ©lien effectif et que les responsabilitÃ©s dâ??IsraÃ«l Ã©taient liÃ©es au niveau de ce contrÃ´le. Jâ??ai Ã©tÃ© heureuse de voir que la Cour a confirmÃ© cela et mis fin Ã cet argument, en particulier parce quâ??il nâ??y a pas eu, Ã ma connaissance, de rÃ©solutions du Conseil de sÃ©curitÃ© de lâ??ONU sur cette question.

DeuxiÃ¨mement, jâ??ai Ã©tÃ© trÃ¨s heureuse de voir que la Cour a dÃ©clarÃ© que des rÃ©parations devaient Ãªtre payÃ©es, pas seulement sous la forme de la dÃ©molition de toutes les colonies mais aussi du dÃ©part des colons. La troisiÃ¨me chose, câ??est lâ??idÃ©e que les rÃ©fugiÃ©s soient autorisÃ©s Ã retourner [dans les maisons quâ??ils ont fuies ou dont ils ont Ã©tÃ© expulsÃ©s en 1967]. Il sâ??agit dâ??une reconnaissance des torts causÃ©s par 57 annÃ©es dâ??occupation militaire.

Jâ??ai Ã©tÃ© quelque peu surprise de voir le juge australien [Hilary Charlesworth] affirmer trÃ¨s clairement quâ??IsraÃ«l ne peut invoquer la lÃ©gitime dÃ©fense pour maintenir une occupation militaire, ou en relation avec des actes de rÃ©sistance contre lâ??occupation ; jâ??ai longtemps dÃ©fendu ce point de vue et il est bon de voir un juge faire les mÃªmes remarques. Tout en approuvant globalement lâ??avis de la Cour, la nouvelle juge amÃ©ricaine, Sarah Cleveland, a Ã©mis une opinion trÃ¨s intÃ©ressante : elle a fait valoir que lâ??arrÃªt aurait dÃ» accorder plus dâ??attention aux responsabilitÃ©s dâ??IsraÃ«l en vertu du droit de lâ??occupation, en particulier Ã lâ??Ã©gard de Gaza, tant avant le 7 octobre quâ??Ã lâ??heure actuelle.

Les hommes politiques israÃ©liens, tant au sein du gouvernement que de lâ??opposition, ont rejetÃ© lâ??avis de la CIJ, le qualifiant dâ??antisÃ©mite et de partial. Pensez-vous que ces rÃ©actions cachent de vÃ©ritables inquiÃ©tudes ou craintes ?

Oui, la crainte est quâ??ils soient montrÃ©s du doigt comme les racistes quâ??ils sont, et quâ??ils soient obligÃ©s de mettre fin Ã lâ??occupation. Il pourrait Ã©galement y avoir des actions au niveau mondial [pour faire pression sur IsraÃ«l]. Ils sont Ã©galement prÃ©occupÃ©s par le fait que ce sont eux qui ont installÃ© les colons dans la rÃ©gion et quâ??il pourrait y avoir des demandes dâ??indemnisation de la part des colons pour leur dÃ©part.

Netanyahou nâ??a jamais reconnu le droit Ã lâ??existence de la Palestine. Lâ??autre jour, la Knesset a votÃ© contre la crÃ©ation dâ??un Ã?tat palestinien. Et ce ne sont pas seulement les Likoudniks, ou [Itamar] Ben Gvirs, ou [Bezalel] Smotrichs qui ont signÃ©, mais aussi dâ??autres lÃ©gislateurs, y compris [Benny] Gantz. Ils nâ??ont jamais reconnu ce quâ??ils ont fait en 1948 ni le mal quâ??ils font aujourdâ??hui. Au lieu de cela, ils sont guidÃ©s par ce concept de suprÃ©matie juive, selon lequel ils sont les seuls Ã avoir droit Ã cette terre.

IsraÃ«l a toujours vendu lâ??occupation comme Ã©tant en quelque sorte lÃ©gale, et ses actions comme Ã©tant justes et correctes, avec ces revendications stupides dâ??une Â« armÃ©e morale Â». Il nâ??y a pas dâ??armÃ©e morale dans le monde â?? comment tuer moralement des gens ? Ils

prÃ©tendent que lâ??on peut sâ??adresser Ã la Haute Cour israÃ©lienne, alors que tous les Palestiniens savent quâ??il nâ??y a pas de justice Ã attendre dâ??un tribunal qui a Ã©tÃ© mis en place pour servir de bras armÃ© Ã lâ??occupation. Lorsquâ??un tribunal les regarde de lâ??extÃ©rieur et dÃ©clare que ce quâ??ils font est illÃ©gal, câ??est bien sÃ»r terrifiant pour eux.

Lâ??Afrique du Sud de lâ??apartheid sâ??est comportÃ©e de la mÃªme maniÃ¨re lorsquâ??elle a dÃ» traiter les avis de la CIJ. Ã? la fin de chaque avis de la CIJ, le gouvernement de lâ??apartheid avait lâ??habitude de dire la mÃªme chose : seule lâ??Afrique du Sud peut juger lâ??Afrique du Sud, ce qui signifie que seul un systÃ¨me raciste peut juger si le systÃ¨me est raciste. Câ??est ce que dit IsraÃ«l : seul nous, le systÃ¨me raciste, pouvons dÃ©terminer sâ??il est raciste. Mais ensuite, vous sortez et vous voyez que les rÃ¨gles internationales confirment que le systÃ¨me est raciste et quâ??il doit Ãªtre dÃ©mantelÃ©. Câ??est effrayant pour IsraÃ«l.

Quelques experts israÃ©liens en droit international minimisent lâ??importance de lâ??avis de la CIJ en soulignant quâ??il nâ??est pas contraignant et en affirmant que la Cour nâ??a pas dit que lâ??occupation Ã©tait illÃ©gale, mais seulement quâ??il Ã©tait illÃ©gal pour IsraÃ«l de dÃ©sobÃ©ir aux rÃ¨gles de lâ??occupation. Que pensez-vous de ces affirmations ?

Elles sont justes, mais les minimiser est aussi une erreur. Selon le droit international, il est possible dâ??avoir une occupation lÃ©gale, mais uniquement en tant quâ??Ã?tat temporaire pour une courte pÃ©riode afin de rÃ©tablir lâ??ordre public et de se dÃ©barrasser des menaces. Le problÃ¨me de lâ??occupation israÃ©lienne nâ??est pas seulement sa durÃ©e, mais le fait quâ??elle nâ??a jamais Ã©tÃ© censÃ©e Ãªtre temporaire. Depuis 1967, IsraÃ«l affirme quâ??il ne renoncera jamais Ã la Cisjordanie. Il a niÃ© que les Palestiniens aient un droit sur cette terre et a presque immÃ©diatement commencÃ© la construction et lâ??expansion des colonies. La durÃ©e et les pratiques sont ce qui rend lâ??occupation israÃ©lienne illÃ©gale.

Ces mÃªmes juristes israÃ©liens ne savent pas ce quâ??est un prÃ©judice. Le maintien dâ??une occupation nÃ©cessite de la violence. Prendre des terres, installer des points de contrÃ´le, construire des colonies, gÃ©rer un systÃ¨me de tribunaux militaires et un rÃ©gime de permis, enlever des enfants au milieu de la nuit, dÃ©molir des maisons et voler de lâ??eau : tout ce quâ??implique cette occupation est violent. Les experts israÃ©liens peuvent donc essayer de minimiser la dÃ©cision autant quâ??ils le veulent, mais ils seraient bien avisÃ©s, au lieu de trouver des moyens de rendre lâ??occupation plus belle, dâ??y mettre enfin un terme.

Vous dites que les actions dâ??IsraÃ«l Ã©taient illÃ©gales dÃ¨s le premier jour de lâ??occupation de 1967. ConsidÃ©rez-vous que le gouvernement actuel, ou les 15 derniÃ¨res annÃ©es de Netanyahou, sont plus dangereux que les prÃ©cÃ©dents ? Ou bien poursuit-il essentiellement les mÃªmes politiques Ã lâ??Ã©gard des Palestiniens et des territoires occupÃ©s que celles que nous avons connues depuis plus dâ??un demi-siÃ¨cle ?

Câ??est la mÃªme chose et câ??est diffÃ©rent. Câ??est la mÃªme chose parce que depuis 1967, aucun gouvernement israÃ©lien nâ??a mis fin Ã lâ??expansion des colonies. Vous pouvez examiner nâ??importe quelle autre question en IsraÃ«l, et les gouvernements ont des politiques diffÃ©rentes, mais cela les unit. Peu importe donc quâ??il sâ??agisse du parti travailliste, du Likoud ou de Kadima ; Netanyahou nâ??est pas diffÃ©rent Ã cet Ã©gard.

La seule chose qui est nouvelle, câ??est que ce gouvernement est si audacieux dans sa position. Alors que dans le passÃ©, certains parlaient dâ??une solution Ã deux Ã?tats, M. Netanyahou a Ã©tÃ© trÃ¨s clair tout au long de son mandat : il nâ??y aura jamais dâ??Ã?tat palestinien et les Palestiniens nâ??ont aucun droit.

Vous critiquez depuis longtemps lâ??AutoritÃ© palestinienne pour ses Ã©checs. Comment pensez-vous quâ??elle va gÃ©rer cette dÃ©cision et les autres procÃ©dures rÃ©centes devant la CIJ et la CPI, Ã la fois dans lâ??arÃ¨ne diplomatique et sur le terrain ?

Lâ??un des grands problÃ¨mes en 2004 Ã©tait quâ??il nâ??y avait pas de dirigeants palestiniens qui poussaient Ã la mise en Å?uvre de la dÃ©cision de la CIJ [sur le mur de sÃ©paration]. Ils Ã©taient encore dans ce quâ??ils pensaient Ãªtre lâ??Ã¢ge dâ??or des nÃ©gociations, ils vivaient encore dans un monde imaginaire. Câ??est pourquoi le mouvement BDS a fini par sâ??imposer.

Cette fois-ci, je suis vraiment inquiÃ¨te, car sâ??il y a une chose que lâ??on peut retenir de cette dÃ©cision, câ??est [une critique de] toutes ces soi-disant Â« offres [israÃ©liennes] gÃ©nÃ©reuses Â» que les Palestiniens ont dÃ» subir. La CIJ indique clairement que [les territoires palestiniens occupÃ©s] ne sont pas un territoire israÃ©lien avec lequel les IsraÃ©liens peuvent se montrer gÃ©nÃ©reux. De plus, lâ??avis de la CIJ est un acte dâ??accusation contre Oslo : il dit que peu importe ce qui a Ã©tÃ© signÃ©, la Palestine a toujours le droit Ã lâ??autodÃ©termination et quâ??aucun accord ne peut supplanter ce droit.

Je crains quâ??Abou Mazen [le prÃ©sident Mahmoud Abbas] ne connaisse quâ??un seul concept, celui des nÃ©gociations. Je crains que les pressions exercÃ©es par les Ã?tats-Unis et lâ??Europe occidentale soient suffisantes pour quâ??il dise : Â« Câ??est trÃ¨s bien, mais nous pensons que les nÃ©gociations sont la seule faÃ§on dâ??avancer Â».

Et si vous deviez conseiller lâ??AutoritÃ© palestinienne, comment lui suggÃ©reriez-vous dâ??aller de lâ??avant ?

Lâ??AutoritÃ© palestinienne devrait aller de capitale en capitale pour faire accepter lâ??idÃ©e que les colonies sont illÃ©gales et que les colons doivent partir. Je nâ??envisagerais pas dâ??Ã©changer des terres, comme ils lâ??ont fait dans le passÃ©. Je nâ??envisagerais pas non plus lâ??idÃ©e de nÃ©gociations aujourdâ??hui ; ce nâ??est pas un mauvais outil, mais les nÃ©gociations doivent porter sur quelque chose. Sâ??ils devaient, par exemple, nÃ©gocier sur les pesticides, lâ??Ã©conomie ou la circulation des personnes, câ??est trÃ¨s bien. Mais nÃ©gocier sur vos droits est quelque chose de trÃ¨s rÃ©pugnant, et je ne peux pas croire quâ??il y ait encore des gens qui pensent en ces termes en lâ??an 2024.

Je leur conseillerais donc de faire pression pour que tout soit mis en Å?uvre afin que les colonies et les colons soient retirÃ©s â?? ce qui ne devrait pas faire lâ??objet de nÃ©gociations â?? et quâ??IsraÃ«l commence Ã en payer le prix. Je comprends que le prÃ©sident palestinien soit sous occupation militaire et que lâ??Ã©conomie soit sous le contrÃ´le dâ??IsraÃ«l. Mais il faut rompre cette dÃ©pendance.

Comment les dirigeants palestiniens peuvent-ils utiliser la dÃ©cision de la CIJ pour insister davantage sur lâ??arrÃªt de la guerre Ã Gaza ?

Je ne pense pas que les dirigeants actuels soient capables de faire quoi que ce soit pour Gaza. Câ??est trÃ¨s triste Ã dire, mais jâ??ai lâ??impression que beaucoup dâ??entre eux ne se soucient pas de Gaza.

Et si nous parlons des dirigeants palestiniens dans leur ensemble, et pas seulement de lâ??AutoritÃ© palestinienne ?

Tout dâ??abord, nous devons avoir des dirigeants palestiniens qui Ã©mergent par le biais dâ??Ã©lections. Ce que je crains pour Gaza, câ??est quâ??il y ait toutes ces discussions [internationales] sur le Â« qui Â» [qui prendra le pouvoir], mais quâ??il nâ??y ait pas de vÃ©ritable discussion sur le Â« quoi Â». Les gens disent que telle ou telle personne serait bien, puis cela finit par se consolider autour dâ??Abou Mazen, comme sâ??il nâ??y avait pas dâ??autres personnes en Palestine capables dâ??Ãªtre des leaders.

Personne ne voudra venir Ã la tÃªte de lâ??AutoritÃ© palestinienne [comme câ??est le cas actuellement]. Il y a une raison pour laquelle il nâ??y a pas eu de coup dâ??Ã?tat Ã Ramallah depuis quâ??Abu Mazen a pris le pouvoir : câ??est un travail ingrat et stupide oÃ¹ vous Ãªtes effectivement le sous-traitant dâ??IsraÃ«l en matiÃ¨re de sÃ©curitÃ©.

Ce quâ??il faut, câ??est une direction Ã©lue crÃ©dible, dotÃ©e dâ??une stratÃ©gie et dâ??une vision dâ??ensemble pour tous les Palestiniens, mais surtout pour Gaza en ce moment. Et pour moi, cela se concentre sur lâ??idÃ©e de tenir IsraÃ«l pour responsable de tout ce quâ??il a fait, en particulier depuis le 7 octobre. Il est dÃ©courageant dâ??entendre encore et encore [de la part de commentateurs internationaux et de politiciens] que rien ne justifie [lâ??attaque du Hamas du] 7 octobre, alors que tout ce que fait IsraÃ«l Ã Gaza est justifiÃ© par le 7 octobre. Nous devons commencer Ã percer cette idÃ©ologie et Ã demander des comptes Ã IsraÃ«l â?? ensuite, nous pourrons commencer Ã reconstruire Gaza.

Jâ??espÃ¨re quâ??une nouvelle direction palestinienne, unie et Ã©lue, prendra du recul, Ã©valuera Oslo et les erreurs commises, et apprÃ©ciera le moment prÃ©sent pour aller de lâ??avant. Je ne pense pas que les dirigeants actuels soient capables de mener cette rÃ©flexion interne.

Lâ??OLP a toujours Ã©tÃ© obsÃ©dÃ©e par le fait que les dÃ©cisions palestiniennes devaient Ãªtre prises par les Palestiniens, et lâ??AP sâ??en tient aujourdâ??hui Ã cette mÃªme obsession. Mais si lâ??AP ne gÃ¨re pas ce moment correctement, et je soupÃ§onne quâ??elle ne le fera pas, nous verrons beaucoup plus de militants, le mouvement BDS et dâ??autres Ã lâ??Ã©chelle internationale reprendre le flambeau.

Lâ??arrÃªt porte sur les territoires palestiniens occupÃ©s par IsraÃ«l depuis 1967. Certains diront que ce champ dâ??application est trÃ¨s Ã©troit, ignorant les crimes et les violations remontant Ã 1948, ou quâ??il pourrait forcer les Palestiniens Ã accepter un avenir uniquement sur les lignes de 1967. Comment apprÃ©hendez-vous les limites de cet arrÃªt pour la cause palestinienne ?

Câ??Ã©tait la critique de la question de la CIJ en premier lieu, et je partage cette critique : en se concentrant uniquement sur 1967, on donne un passe-droit Ã IsraÃ«l. La seule faÃ§on de comprendre lâ??occupation est de comprendre ce quâ??IsraÃ«l a fait pendant la Nakba et pendant lâ??Ã¨re du rÃ©gime militaire [Ã lâ??intÃ©rieur dâ??IsraÃ«l], sous lequel les citoyens palestiniens ont vÃ©cu

pendant 19 ans, jusquâ??en 1966. Lâ??idÃ©e que lâ??on puisse sÃ©parer les deux [1948 et 1967] est une fiction.

Pour lâ??AP, il y a deux raisons principales de se concentrer sur 1967 : la premiÃ¨re est quâ??elle considÃ¨re lâ??occupation comme le mal immÃ©diat qui doit Ãªtre rÃ©parÃ©, et la seconde est que je pense quâ??elle a renoncÃ© Ã 1948 il y a des dÃ©cennies â?? pas seulement avec la signature dâ??Oslo, mais mÃªme avant cela, avec la dÃ©claration dâ??indÃ©pendance de lâ??OLP en 1988.

Pour lâ??AP, il y a Ã©galement une toile de fond politique limitative. Ã? bien des Ã©gards, elle a renoncÃ© aux rÃ©parations pour la Nakba, ce qui signifie en fait quâ??elle renonce au droit au retour. Ils peuvent dire quâ??ils le soutiennent, mais je ne le vois pas.

Il est possible de parler de 48 tout en conservant lâ??idÃ©e dâ??un compromis politique. Cela a Ã©tÃ© la position palestinienne pendant de nombreuses annÃ©es, mais au cours des 20 derniÃ¨res annÃ©es, cela nâ??a pas Ã©tÃ© la position de lâ??AutoritÃ© palestinienne. Lorsque je prends du recul et que je regarde leur position, je pense quâ??il y a une conviction politique trÃ¨s forte selon laquelle nous allons abandonner 48 â?? non seulement le territoire mais aussi le rÃ©cit â?? afin dâ??essayer de prÃ©server ce qui reste de 67.

Au fil des ans, les Palestiniens ont perdu confiance dans le droit international parce quâ??il ne les protÃ©geait pas. Pensez-vous que les rÃ©centes dÃ©cisions de la CIJ et de la CPI donnent aux Palestiniens une nouvelle raison de raviver cette confiance ?

Je comprends la colÃ¨re que suscite le systÃ¨me juridique, car le droit est souvent le reflet du pouvoir. Mais il peut aussi Ãªtre utilisÃ© comme un outil. IsraÃ«l a Ã©tÃ© trÃ¨s habile dans la maniÃ¨re dont il a menÃ© son occupation â?? pas seulement sur le terrain, mais aussi dans la maniÃ¨re dont il a vendu lâ??occupation et bloquÃ© lâ??opposition Ã celle-ci, en particulier aux Ã?tats-Unis, au Canada, en Australie et dans dâ??autres pays occidentaux.

Cet avis de la CIJ ouvre de nouvelles perspectives [en matiÃ¨re de responsabilitÃ©] : sâ??assurer quâ??IsraÃ«l nâ??ait pas accÃ¨s aux accords de libre-Ã©change, que les citoyens franÃ§ais ne bÃ©nÃ©ficient pas de la sÃ©curitÃ© sociale sâ??ils vivent dans une colonie israÃ©lienne illÃ©gale et que les colons soient sanctionnÃ©s financiÃ¨rement et nâ??aient pas le droit de se rendre dans certains endroits du monde. Mais tout cela demande beaucoup de travail.

Traduction : JB pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

Source : +972 Mag

date crÃ©Ã©e
2024/08/01